



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

N° projet

Réservé à la DDCS/DRJSCS

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT SPORTIF 2018

	A cocher	
Enveloppe concernée :		Territoires carencés
		Mise en accessibilité
		Sinistres
		Plan Outre-Mer et Corse
		Héritage et Société

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

IMPORTANT :

Il convient que tous les porteurs de projet prennent l'attache des services déconcentrés de l'État chargés des sports, de leur département ou de leur région (DDCS/DRJSCS), avant de constituer leur dossier de demande de subvention.

Une fois finalisé, le dossier doit être **déposé auprès des services déconcentrés chargés de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de leur département ou de leur région.**

Les services déconcentrés départementaux sont chargés de vérifier l'éligibilité et le cas échéant, la complétude des dossiers. Une fois cette vérification faite, les dossiers sont transmis au niveau régional pour délivrance d'un accusé de réception au porteur de projet autorisant ce dernier à démarrer les travaux mais ne valant pas promesse d'attribution d'une subvention.

Les dossiers éligibles, complets et conformes sont transmis au CNDS par les services déconcentrés régionaux.

A. Informations administratives

1. Situation géographique de l'équipement	
Adresse de l'équipement :	
Commune (lieu d'implantation de l'équipement)	
Département (intitulé et n°)	
Région	

2. Identification du porteur de projet (commune, intercommunalité, association...)	
Nom du porteur de projet	
Adresse du porteur de projet (à laquelle doivent être adressées les correspondances)	
Statut du porteur de projet	
Date de la délibération relative au projet	
N° SIRET	

3. Identité du représentant légal (Maire, Président,...)	
Nom	
Prénom	
Qualité	
Adresse complète	
Téléphone	
Courriel	

4. Identité de la personne ressource auprès de laquelle les informations peuvent être vérifiées ou complétées	
Nom	
Prénom	
Qualité	
Adresse complète	
Téléphone	
Courriel	

B. Principales caractéristiques de l'opération

1. Descriptif sommaire de l'opération (nature des travaux)

2. Caractéristique de l'équipement :	Oui	Non
L'équipement est-il innovant ¹ ?		
<p>Si oui, décrire brièvement en quoi consiste l'innovation. Cette présentation succincte <u>devra être complétée par une note d'opportunité</u> décrivant de façon détaillée la nature de l'innovation.</p>		

¹ Le caractère innovant de l'équipement a été défini comme la réalisation de travaux ou services nouveaux ou améliorés par rapport à ceux existants et disponibles sur le marché à la même période. Il peut résulter de nouveaux procédés de production ou de construction, d'une nouvelle méthode d'organisation dans les pratiques liées à une conception différente, d'une nouvelle organisation spatiale ou encore d'une nouvelle relation de l'équipement à ses utilisateurs ou à son environnement. Les projets devront présenter un modèle économique viable permettant une reproductibilité et un déploiement à plus grande échelle. Les obligations réglementaires ne sont pas considérées comme une innovation.

3. Critères géographiques – Projet localisé :	Oui	Non
Dans un bassin de vie carencé en équipements sportifs correspondant à celui objet de la présente demande ?		
Dans un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ?		
Si oui, nom et n° du QPV :		
A proximité immédiate d'un QPV ?		
Si oui, nom et n° du QPV :		
Ce QPV figure-t-il parmi les QPV ultra carencés (cf. liste en annexe) ?		
Dans une zone rurale :		
- Une Zone de Revitalisation Rurale :		
- Une commune inscrite dans un contrat de ruralité :		
- Un bassin de vie comprenant au moins 50 % de population en ZRR :		

4. Utilisation de l'équipement (par des associations, des scolaires...). Cette présentation succincte devra être complétée par une note d'opportunité décrivant l'intérêt de l'équipement pour le développement de la pratique sportive organisée par les clubs agréés (en s'appuyant sur le recensement des clubs susceptibles de l'utiliser, et en mettant en évidence le besoin d'un tel équipement au regard des équipements comparables sur le bassin de vie)

C. Informations financières et juridiques

(en euros HT pour les collectivités locales², TTC pour les associations)

	Montant
1. Coût total de l'opération	

	Montant
2. Montant subventionnable (dépenses éligibles)	

3. Plan de financement du projet (fournir une copie des décisions attributives déjà intervenues)	Montant
- Participation du Conseil régional/territorial :	
- Participation du Conseil départemental :	
- Autres concours (DETR, etc.) :	
•	
•	
•	
•	
- Participation du porteur de projet (minimum 20 % du coût total, sauf cas particuliers) :	
- Montant de la participation attendue du CNDS (\leq à 20 % du montant subventionnable pour les équipements en territoires carencés sauf cas particuliers) → Montant hors travaux de mise en accessibilité : → Montant au titre des travaux de mise en accessibilité : ➤ Total participation attendue du CNDS :	

² Sauf certaines collectivités d'outre-mer

4. Situation juridique du terrain ou des bâtiments concernés	Oui	Non
Le porteur de projet est-il propriétaire du terrain ?		
Si non, préciser quel est le titre d'occupation : - Nature : - Durée :		

5. Nature juridique du projet (pour les collectivités territoriales uniquement)
Préciser le montage juridique de l'opération (Maîtrise d'Ouvrage Public (MOP), Délégation de Service Public (DSP), Partenariat Public Privé (PPP) :

6. Gestion prévue de l'équipement (pour les collectivités territoriales uniquement)
Préciser le type de gestion envisagée (régie, concession, DSP, etc.) :

7. Échéancier prévisionnel des travaux
- Date prévisionnelle de début des travaux : / / - Date prévisionnelle de fin des travaux : / /

D. Caractéristiques physiques et sportives de l'équipement

1. L'opération concerne :	Oui	Non
<p>➤ Une installation sportive nouvelle ? Si oui, se reporter à la fiche création d'installation du RES (Recensement des Equipements Sportifs). Pour cela, prendre contact avec les services déconcentrés de l'État chargés des sports, afin de compléter les informations relatives aux Caractéristiques physiques et sportives de l'installation projetée</p>		
<p>➤ Une installation sportive existante ? Si oui, indiquer le numéro RES de l'installation :</p>		
<p>➤ L'acquisition de matériel lourd pour la pratique des personnes en situation de handicap ? Si oui, indiquer : - Le numéro RES de l'installation : - Le type de matériel :</p>		

2. Identification des équipements* concernés par les travaux	Oui	Non
<p><i>*Un équipement est dédié à une pratique sportive. Il peut y avoir plusieurs équipements au sein d'une même installation sportive. Ex : court de tennis, terrain de basket, circuit de VTT, baignade aménagée, etc.</i></p>		
<p>➤ Création d'un ou plusieurs équipements sportifs au sein de l'installation : Se reporter à la fiche création d'installation du RES (Recensement des Equipements Sportifs). Pour cela, il convient de prendre contact avec les services déconcentrés de l'État chargés des sports, afin de compléter les informations relatives aux Caractéristiques physiques et sportives de l'installation projetée</p>		
<p>➤ Les travaux concernent <u>l'ensemble</u> des équipements sportifs de l'installation : Si oui, préciser la nature des travaux : - Type de travaux / Description des travaux :</p>		

➤ **Les travaux concernent certains des équipements sportifs de l'installation :**

Si oui, préciser pour chaque équipement concerné :

- Numéro RES de l'équipement :
 - Type de travaux / Description des travaux :

- Numéro RES de l'équipement :
 - Type de travaux / Description des travaux :

- Numéro RES de l'équipement :
 - Type de travaux / Description des travaux :

E. Pièces obligatoires constitutives du dossier de demande de subvention à fournir par le porteur de projet

Outre le présent formulaire de demande de subvention dûment complété, **le porteur devra fournir obligatoirement** les documents suivants :

- Lettre signée du porteur de projet demandant une subvention au CNDS et l'explicitant ;
- Délibération de l'organe compétent du porteur de projet approuvant le projet et sollicitant une subvention auprès du CNDS.

Si le porteur de projet est une association : délibération de l'assemblée générale de l'association ou du Comité directeur approuvant le projet et sollicitant une subvention auprès du CNDS ainsi que :

- copie de la publication au Journal Officiel OU la copie du récépissé de la déclaration en Préfecture de la création de l'association ;
 - statuts de l'association et liste des membres du Conseil d'administration et du bureau ;
 - bilans comptables des deux dernières années ;
 - attestation que l'association est en règle au regard des obligations fiscales et sociales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.
- Attestation de non commencement des travaux (sauf pour les dossiers d'équipements sinistrés suite à des catastrophes naturelles);
 - Plan de financement prévisionnel ;
 - Attestation de propriété ou copie du titre d'occupation du terrain ou des bâtiments pendant 15 ans minimum à compter du début des travaux ;
 - Devis estimatif détaillé de l'opération (ou de la tranche de l'opération) ;
 - Une note d'opportunité décrivant le projet et l'intérêt de l'équipement pour le développement de la pratique sportive organisée par les associations et les clubs agréés ;
 - Une attestation sur l'accessibilité de l'équipement sportif à la pratique sportive organisée par les associations et clubs agréés, et décrivant les conditions dans lesquelles cette accessibilité sera possible. Cette attestation devra être accompagnée d'un planning d'utilisation et lorsqu'elles existent, de copie(s) des convention(s) d'usage ;
 - Une attestation de possession ou d'engagement à acquérir un défibrillateur automatisé externe conformément à l'article R 123-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Outre les documents mentionnés ci-avant, le porteur devra fournir les documents suivants :

- **Cas des équipements sportifs situés en territoires carencés** : fournir **la justification de la situation de carence**. La nécessité de réaliser l'équipement sportif considéré situé en territoire carencé devra être démontrée dans une note, notamment au regard du taux d'équipement sur le bassin de vie et des éléments de contexte spécifiques (Zone de Revitalisation Rurale, Quartier Prioritaire de la Ville, Quartier d'intérêt national, autre particularité...).
- **Cas de la mise en accessibilité d'équipements pour les personnes handicapées** : fournir **un dossier technique** comportant les plans des ouvrages projetés, des coupes, une notice explicative, la liste des travaux et des aménagements de mise en accessibilité permettant leur identification et leur localisation, ainsi que l'estimation du coût des travaux.
- **Cas des équipements sinistrés** : le porteur de projet devra fournir :
 - **L'arrêté préfectoral de catastrophe naturelle** publié au Journal Officiel ;
 - **Un justificatif de remboursement de l'assurance OU une attestation sur l'honneur que le bien sinistré n'est pas assuré ;**
 - **Le plan de financement de l'équipement indiquant notamment l'apport du maître d'ouvrage, qui doit être inférieur ou égal aux indemnités de remboursement des assurances, OU une attestation sur l'honneur que le bien sinistré n'est pas assuré.**
- **Cas des équipements innovants** : fournir une note descriptive détaillée de l'innovation démontrant en quoi l'équipement est bien innovant.

NB : Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) n'est pas une pièce obligatoire mais il est recommandé de le fournir pour simplifier les démarches ultérieures en cas d'obtention d'une subvention.

Annexe : liste des 50 QPV ultra-carencés

Dépt	Code QPV	Nom du quartier	Commune
02A	QP02A001	Pifano	Porto-Vecchio
077	QP077018	Anne Franck	Ozoir-la-Ferrière
059	QP059023	Centre Ville	Condé-sur-l'Escaut
078	QP078006	Merisiers-Plaine De Neauphle	Trappes
061	QP061004	Saint Sauveur	Flers
013	QP013062	La Carraire	Miramas
069	QP069027	Le Mathiolan	Meyzieu
059	QP059059	Arenberg	Wallers, Bellaing, Raismes
077	QP077020	Mont Saint Martin	Nemours
013	QP013025	Les Comtes	Port-de-Bouc
059	QP059091	Centralité De Beaulieu	Wattrelos
074	QP074002	Le Chalet - Helvetia Park	Gaillard
060	QP060013	Quartier De La Nacre	Méru
059	QP059025	Centre Ville	Fresnes-sur-Escaut
013	QP013020	Le Charrel	Aubagne
058	QP058001	Grande Pâture - Les Montôts	Nevers
034	QP034021	Centre Et Périphérie	Lunel
014	QP014009	Hauteville	Lisieux
077	QP077011	Les Mezereaux	Melun
059	QP059044	Fourmies	Fourmies
076	QP076015	Les Bouttières	Grand-Couronne
033	QP033007	Le Lac	Bordeaux
010	QP010004	Debussy	Pont-Sainte-Marie
077	QP077017	Champbenoist	Provins
034	QP034003	Devèze	Béziers
095	QP095014	Le Moulinard	Osny
093	QP093029	Centre Ville	Épinay-sur-Seine
069	QP069003	La Source	Neuville-sur-Saône
062	QP062059	Quartier De La Renaissance	Étapes
034	QP034018	Centre Ville - Ile Sud	Sète
067	QP067007	Quartier Prioritaire De Lingolsheim	Lingolsheim
093	QP093037	Plaine - Landy - Bailly	Saint-Denis
091	QP091011	Les Hautes Mardelles	Brunoy
026	QP026011	Coeur De Loriol	Loriol-sur-Drôme
078	QP078019	Beauregard	Poissy
094	QP094034	Les Grands Champs	Thiais
025	QP025006	Clairs Soleils	Besançon
083	QP083009	Centre Ville	La Seyne-sur-Mer
042	QP042009	Centre Ville	Saint-Chamond
027	QP027001	Valmeux - Blanchères	Vernon
059	QP059047	Quartier Saint Roch	Cambrai
084	QP084015	Quartier De Chaffunes	Sorgues
017	QP017002	Villeneuve-Les-Salines	La Rochelle
076	QP076028	Parc Du Ramponneau	Fécamp
059	QP059086	Virolois	Tourcoing
091	QP091038	La Croix De Vernailles	Étampes
069	QP069031	Bel Air	Saint-Priest
027	QP027011	La Passerelle	Pont-Audemer, Saint-Germain-Village
069	QP069026	Prainet	Décines-Charpieu
078	QP078002	Merisiers Plaisances	Mantes-la-Ville